

DÉPARTEMENT  
DU RHÔNE

ARRONDISSEMENT  
DE LYON

CANTON  
DE SAINT-GENIS-LAVAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

**JEUNESSE**

**ANIMATIONS VILLE VIE VACANCES  
ANNÉE 2016**

Délibération : **06.2016.037**

Transmis en préfecture le :

**4 juillet 2016**

Séance du : **28 juin 2016**

Compte-rendu affiché le **5 juillet 2016**

Date de convocation  
du Conseil Municipal : **20 juin 2016**

Nombre des Conseillers Municipaux  
en exercice au jour de la séance : **35**

Président : **Monsieur Roland CRIMIER**

Secrétaire élu : **Monsieur Guillaume  
COUALLIER**

**Membres présents à la séance**

Roland CRIMIER, Marylène MILLET (à partir du point 8), Mohamed GUOUGUENI, Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET, Christian ARNOUX, François VURPAS (à partir du point 2), Marie-Paule GAY, Yves GAVault, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Olivier BROSSEAU, Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Thierry MONNET, Gilles PEREYRON

**Membres absents excusés à la séance**

Marylène MILLET (jusqu'au point 8), Fabienne TIRTIAUX, Bernadette VIVES-MALATRAIT, Isabelle PICHERIT, François VURPAS (jusqu'au point 2), Lucienne DAUTREY, Anne-Marie JANAS, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Evan CHEDAILLE

**Pouvoirs**

Marylène MILLET à Yves GAVault (jusqu'au point 8),  
Fabienne TIRTIAUX à Bernard GUEDON,  
Bernadette VIVES-MALATRAIT à Karine GUERIN,  
Isabelle PICHERIT à Roland CRIMIER,  
Lucienne DAUTREY à Pascale ROTIVEL,  
Anne-Marie JANAS à Serge BALTER,  
Jean-Philippe LACROIX à Aurélien CALLIGARO,  
Evan CHEDAILLE à Yves CRUBELLIER

## **RAPPORTEUR : Monsieur Guillaume COUALLIER**

La période des vacances scolaires est souvent marquée par l'inoccupation des jeunes en âge d'être scolarisés. Outre qu'elle révèle une inégalité d'accès aux loisirs éducatifs, cette situation conforte l'enfermement de ces jeunes dans leur quartier.

En réponse à cette situation, le programme «Ville Vie Vacances», composante de la politique jeunesse, favorise au cours des différentes vacances scolaires une prise en charge éducative par un accès à des activités culturelles, sportives et de loisirs pour des enfants et des jeunes sans activité et en difficulté.

Le dispositif Ville Vie Vacances, volet animations, s'adresse en priorité à tous les jeunes, filles et garçons, âgés de 11 à 18 ans, résidant dans les quartiers des agglomérations en Contrat de Ville (identifié comme tel ou en veille), même si, dans la mesure du possible, les activités proposées doivent favoriser le brassage et la rencontre des publics.

Chaque trimestre, le Comité local regroupant les partenaires financiers (État et CAF), les structures socio-éducatives porteuses de projets (Mixcube, Centre Social et Culturel des Barolles) et le service «jeunesse» se réunissent pour débattre des futurs projets qui seront mis en place au cours des vacances scolaires et qui seront par la suite défendus pour validation par la cellule départementale des VVV.

Les projets doivent mettre l'accent sur la qualité éducative au détriment d'une démarche de simple consommation de loisirs tout en proposant une ouverture au monde extérieur et en développant des actions à contenu citoyen et civique.

En 2016, l'enveloppe inscrite par la Ville est de 2 000 €, tenant compte des actions à venir qui seront menées par le Centre Social et Culturel des Barolles. Les actions menées par Mixcube étant déjà inscrites dans le cadre du contrat de Délégation de Service Public pour un montant de 6 000 €.

Dans le même temps, et comme l'année précédente, l'enveloppe de l'État (participation attendue : 10 000 €) ne sera pas confiée à la Ville mais versée directement aux porteurs de projets. Aussi les associations concernées et porteuses de projet devront fournir un bilan de leur action à l'issue de chaque période de vacances scolaires.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à verser par décision la participation de la Ville au porteur de projets des opérations Ville Vie Vacances année 2016;
- **DIRE** que les dépenses seront imputées au budget Ville.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Guillaume COUALLIER,  
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

### **LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ**

**Motion adoptée par 31 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 3**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents,

**Le Maire,**

**Roland CRIMIER**



#### **Liste des élus ayant voté POUR**

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET, Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT, François VURPAS, Marie-Paule GAY, Yves GAVAULT, Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Olivier BROSSEAU, Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Anne-Marie JANAS, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Jean-Philippe LACROIX, Thierry MONNET, Gilles PEREYRON

#### **Liste des élus s'étant ABSTENUS**

Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Evan CHEDAILLE

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.